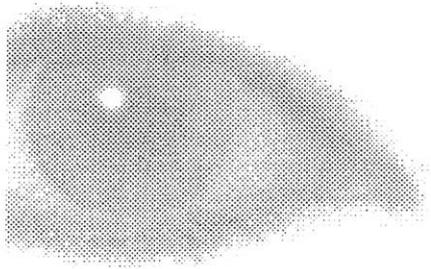


Fritz-Gerber-Stiftung für begabte junge Menschen

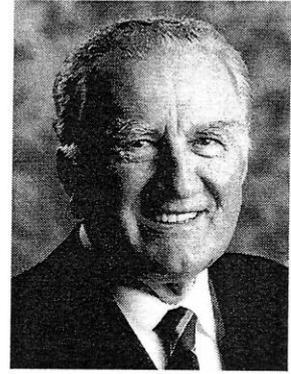


**Rapport annuel 2000**

## Table des matières

Avant-propos du président de la fondation	3
Rapport du bureau	4
Exemples de demandes prises en considération	6
Statistiques:	
- Répartition par âge	7
- Durée du financement	7
- Composition de la rubrique „Autres“	8
- Domicile des bénéficiaires	8
Comptes annuels 2000	9
Rapport de l'office de révision	11
Conseil de la fondation / office de révision / bureau	12
Des faits et des objectifs	13
Adresses	14

## Avant-propos du président de la fondation



Aujourd'hui, je peux me permettre de vous avouer que lors de la création de notre fondation, il y a tout juste deux ans, je n'étais pas parfaitement sûr de la réussite de notre projet. J'ai vu trop souvent, par le passé, des initiatives très prometteuses échouer sitôt qu'on a voulu les mettre en chantier. Combien de fondations portées par les meilleures volontés ont cessé leur activité peu après leur naissance ou se sont vues dépassées par leur propre bureaucratie au point de ne presque plus pouvoir servir les objectifs qu'elles s'étaient fixés. Je constate aujourd'hui avec beaucoup de joie et de reconnaissance pour le travail accompli durant l'exercice 2000, qu'à l'issue de cette première année d'activité complète, notre fondation a su trouver une légitimité et remplir sa mission.

De toute évidence, la forme de soutien que nous accordons à de jeunes personnes douées, dans un but précis et selon des procédures simples, correspond à un réel besoin dans notre pays. Le nombre de demandes parvenant chaque semaine à la fondation en est la preuve. Par le biais de ces demandes se présentent à nous de jeunes personnes qui ont pris conscience de leurs aptitudes particulières et qui se sentent tenues d'en tirer le maximum. À n'en pas douter, ces jeunes gens sont sur la bonne voie pour faire une belle carrière, mais également pour devenir des membres de notre fondation, ô combien précieux à nos yeux. Et c'est justement ce dernier point qui m'a amené à créer notre fondation. Soutenir le développement d'aptitudes particulières ne doit pas être une fin en soi, nous devons également inciter les jeunes à mettre leur talent au service de l'intérêt général.

Il ne se passe pas une semaine sans que je reçoive de lettres de remerciement

d'adolescents ou de jeunes adultes aidés par la fondation et relatant avec une fierté non dissimulée le chemin parcouru et les nouveaux objectifs qu'ils se fixent. Mais à bien y réfléchir, ce devrait être à nous de remercier ces jeunes personnes. De leur adresser nos plus sincères remerciements pour le temps et l'énergie qu'ils consacrent au développement de leur talent et pour les sacrifices qu'ils sont prêts à faire afin d'y parvenir. «Les grands sacrifices font les grands hommes!» Ce proverbe certes quelque peu galvaudé décrit pourtant exactement la vie de la majorité des jeunes à qui la fondation accorde un soutien financier.

Mais j'aimerais également remercier tous ceux qui, au cours de l'année écoulée, ont aidé notre fondation à remplir sa mission avec autant de brio. Mes remerciements vont en particulier à tous les membres du Conseil de la fondation pour leur engagement, à nos collaborateurs pour leur sérieux et leur professionnalisme, à différentes institutions pour le climat de confiance dans lequel nous travaillons et bien évidemment, à tous ceux qui nous ont soutenus financièrement en 2000.

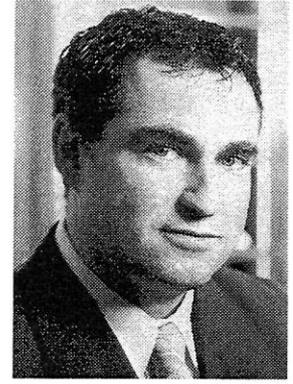
La phase de démarrage est à présent terminée. Mais une chose est sûre, nous ne voulons pas nous laisser enfermer dans un mode de fonctionnement routinier. Les nombreuses demandes d'aide que nous recevons sont très différentes les unes des autres et exigent que nous leur apportions des réponses et des solutions individuelles. L'année 2001 ne manquera pas d'apporter à notre fondation son lot de défis.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'F. Gerber'. The signature is fluid and cursive.

Fritz Gerber

Président du Conseil de la fondation

## Rapport du bureau



Les débuts de l'activité opérationnelle de la «Fritz-Gerber-Stiftung» au printemps 1999, pourraient se comparer à un «démarrage à froid». Cette métaphore empruntée au langage des sports (mécaniques) illustre cependant une réalité chiffrable. Au terme de quelques semaines seulement, la fondation avait déjà accédé à quelque 25 demandes. A la fin de l'exercice 2000, environ 420 demandes étaient parvenues à la fondation dont plus de 150 (2000: 81) ont donné lieu à un soutien.

La décision d'attribuer une aide ou non est prise après un examen détaillé du contenu et de la nature de la demande, la seule présomption d'aptitudes particulières ne suffit pas. Les collaborateurs contrôlent les demandes en regard des critères inscrits dans le règlement de la fondation (objectifs et but de la fondation) avant d'attribuer une aide financière à des jeunes entre 10 et 25 ans notoirement doués dans des disciplines culturelles, artisanales, sportives ou scolaires. Cependant, l'observation de ces dispositions générales claires nous a amené à refuser un bon nombre de demandes. En effet, de par leur nature, certaines demandes qui nous sont parvenues ne répondaient pas à nos critères et ne s'inscrivaient pas dans l'esprit de notre fondation. Aujourd'hui comme demain, la fondation attache une grande importance à la qualité des demandes qu'elle reçoit.

Une réponse négative peut, dans certains cas, être synonyme d'une nouvelle chance. Notre étroite et précieuse collaboration, depuis quelques mois, avec d'autres fondations poursuivant le même but a permis à des candidats qui ne répondaient pas aux critères de la «Fritz-Gerber-Stiftung» (âge, type d'études, etc.) d'obtenir le soutien financier qui leur faisait défaut pour entreprendre une formation ou se perfectionner.

L'examen final des demandes qui nous ont été adressées tient compte de considérations d'ordre financier et social. Jusqu'à présent, la «Fritz-Gerber-Stiftung» peut se féliciter, grâce à la rapidité et à la simplicité de ses procédures décisionnelles, de l'efficacité et de la promptitude avec laquelle elle rend ses avis «définitifs». La simplicité des procédures administratives a facilité, dès le début, les démarches des candidats. Beaucoup d'entre eux ont ainsi obtenu en l'espace de peu de temps l'assurance puis l'octroi d'un soutien financier.

Même si nous voulions une procédure efficiente, nous accordons toujours autant d'importance à la qualité des demandes et à la stricte observation de nos critères d'attribution. Aujourd'hui, en matière de traitement des demandes, on ne peut que se féliciter d'avoir réussi à concilier simplicité administrative et exigence sur la qualité des demandes. Nous avons ainsi déjoué le piège qui consistait à considérer

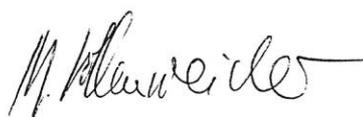
et traiter les demandes d'un point de vue exclusivement social, au détriment des objectifs de la fondation ou même au risque de reléguer ces derniers au second plan.

Après les procédures de traitement et d'attribution des demandes, nous considérons le contrôle et le suivi directs des aides comme l'une des tâches principales de la «Fritz-Gerber-Stiftung». Le suivi des aides (par le biais de rapports intermédiaires) ou le contrôle final (par le biais de rapports finaux) nous permettent de connaître le résultat obtenu à l'aide des fonds octroyés. Nous demandons aux jeunes que nous aidons de nous faire parvenir régulièrement un «bilan de formation» mettant en lumière l'utilisation concrète des fonds dans le cadre de leur projet de formation, de perfectionnement ou de formation continue ainsi que les résultats obtenus. Ces rapports nous permettent de juger si ces fonds ont été utilisés de manière appropriée. L'expérience a démontré qu'il était possible, par ce biais, de dresser un bilan précis pour chaque situation.

Les rapports et les réactions que nous avons recueillis jusqu'à présent montrent que la notion d'utilité de l'aide n'est pas toujours perçue de la même manière par les jeunes. Tout dépend de leur disciplines et de leurs ambitions. Selon nous, une aide s'avère utile lorsque le jeune peut répondre par l'affirmative à l'une des

questions suivantes: Sans moyens financiers, aurais-je pu commencer des études, les poursuivre ou les terminer? - Aurais-je pu réaliser un projet (une exposition de tableaux pour un peintre par exemple)? - Aurais-je pu louer un instrument de bonne facture afin de m'exercer et de développer, dans des conditions idéales, mon oreille musicale? - L'aide que l'on m'a octroyée m'a-t-elle permis de suivre un cours utile à mon épanouissement personnel? - M'a-t-elle permis, en dehors de mes études ou de ma formation professionnelle, de me consacrer à une activité sportive susceptible de m'aider à améliorer mes performances ou à favoriser le développement d'un don?

Nous estimons qu'il est important de constater des résultats concrets et des progrès, d'où l'intérêt du suivi et du contrôle de l'aide. Toutefois, il ne s'agit pas de pousser les jeunes à prouver qu'ils sont en train de réaliser une carrière prestigieuse dans leur discipline. La réussite professionnelle dans la chanson, la musique, la danse ou le sport est liée à de nombreux facteurs sur lesquels la «Fritz-Gerber-Stiftung» ne peut et ne veut influencer.



Marcel Vollenweider  
Administrateur

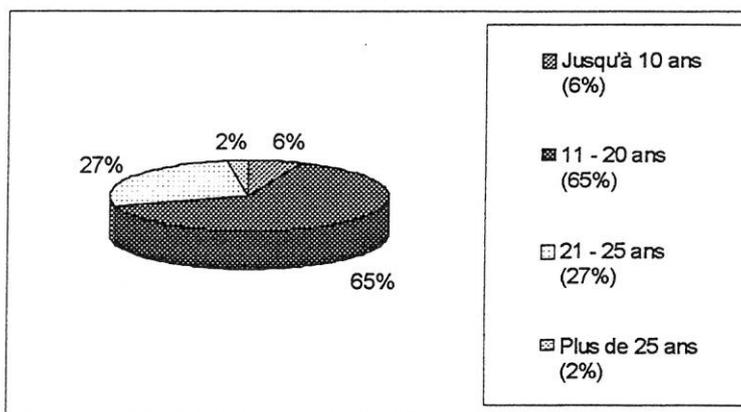
## Exemples de demandes prises en considération

- Subvention pour les cours de piano au Conservatoire de Bâle;
  - Cofinancement d'une formation en art dramatique à Freiburg (Allemagne);
  - Participation aux frais de l'exposition d'un peintre à Genève;
  - Prise en charge des frais de scolarité d'une étudiante en cinématographie à New York;
  - Subvention à une violoncelliste du Conservatoire de Berne;
  - Aide à un pianiste, élève du Conservatoire de Winterthour;
  - Participation aux frais d'un projet d'un réalisateur de film;
  - Subvention octroyée à un musicien de jazz étudiant aux États-Unis;
  - Aide au financement de la formation de danse classique à Londres et à Paris;
  - Aide financière à une élève du Conservatoire de Berne jouant de la flûte traversière;
  - Contribution à une formation de chant à Amsterdam.
- \*
- Subvention à un groupe de huit athlètes féminines de gymnastique rythmique dont l'objectif est de participer aux Championnats d'Europe;
  - Participation aux frais d'entraînement et de compétition d'un nageur de haut niveau;
  - Participation aux frais d'entraînement d'un canoëiste dont l'objectif est de participer aux Jeux Olympiques d'Athènes en 2004;
  - Participation aux frais d'entraînement et de compétition d'un skieur (discipline: saut à ski);
  - Subvention à un escrimeur;
  - Subvention de soutien aux écoles secondaires de sport-études d'Engelberg et de Davos;
  - Participation aux frais d'entraînement et de compétition d'une patineuse artistique;
  - Aide financière à un athlète de triathlon;
  - Aide au financement d'une formation artistique à Paris.
- \*
- Participation aux frais de scolarité pour encourager les jeunes talents;
  - Subvention à une étudiante en architecture à Winterthour;
  - Subvention de soutien au gymnase cantonal délivrant le certificat de maturité;
  - Subvention à la formation à une haute école spécialisée en aménagement.

# Statistiques

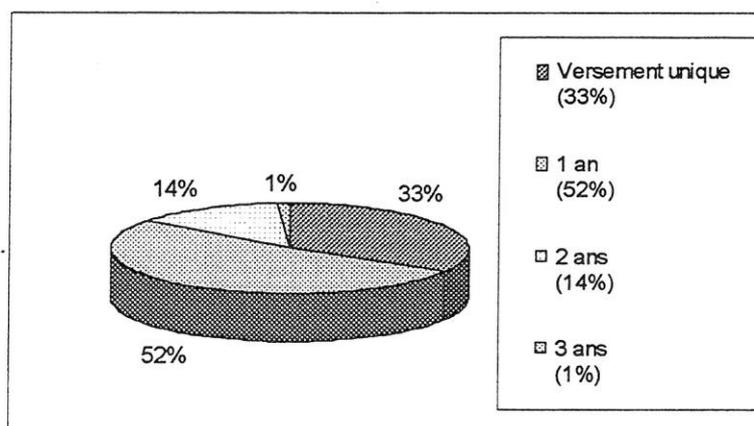
## Répartition par âge

	Arts	Sports	Autres	Total
Jusqu'à 10 ans	2		3	5
11 à 20 ans	17	24	11	52
21 à 25 ans	16	2	4	22
Plus de 25 ans	1		1	2
	36	26	19	81



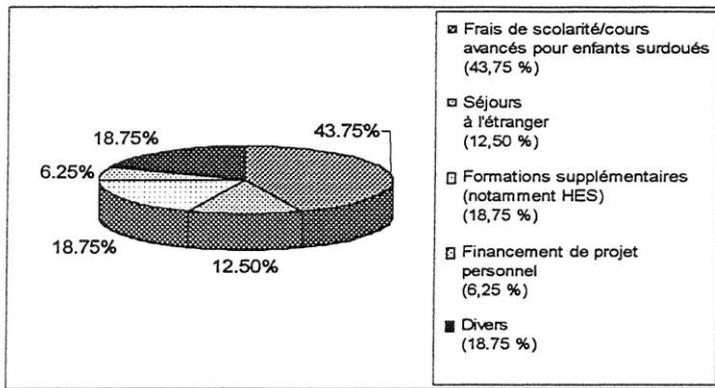
## Durée du financement

	Arts	Sports	Autres	Total
Versement unique	15	5	7	27
1 an	16	15	11	42
2 ans	4	6	1	11
3 ans	1			1
	36	26	19	81



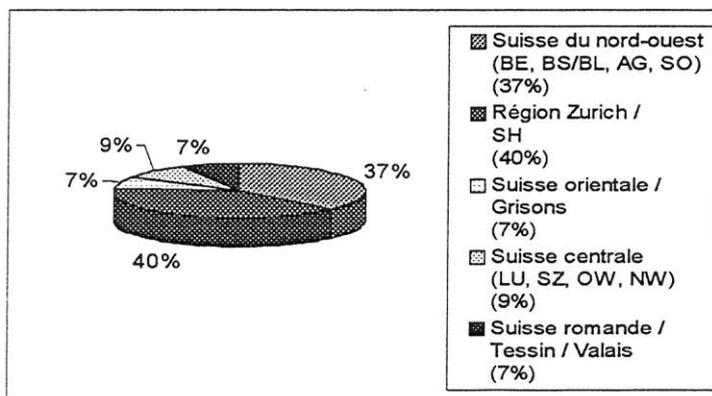
**Composition de la rubrique „Autres“**

	Total
Frais de scolarité/cours avancés pour enfants surdoués	7
Séjours à l'étranger	2
Formations supplémentaires (notamment HES)	3
Financement de projet personnel	1
Divers	3
	<b>16</b>



**Domicile des bénéficiaires**

	Arts	Sports	Autres	Total
Suisse du nord-ouest (BE, BS/BL, AG, SO)	15	11	4	30
Région Zurich / SH	17	5	10	32
Suisse orientale / Grisons	1	3	2	6
Suisse centrale (LU, SZ, OW, NW)	1	6		7
Suisse romande / Tessin / Valais	2	1	3	6
	<b>36</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>81</b>



## Conseil de la fondation

- **Fritz Gerber** (Arlesheim)  
Président d'honneur de Roche Holding AG; président
- **Urs Lauffer** (Zurich)  
Partner Lauffer & Frischknecht, société de conseil en communication; vice-président
- **Markus Altwegg** (Binningen)  
Membre de la direction du groupe Roche
- **Christine Beerli** (Bienne)  
Membre du Conseil des États  
Porte-parole, directrice de l'école d'ingénieurs de Bienne
- **Renate Gerber** (Arlesheim)
- **Felix Gutzwiller** (Zurich)  
Membre du Conseil national,  
Directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich
- **Fred Haenssler** (Kirchlindach)  
Président du Conseil d'administration de la société holding Feusi
- **Ulrico Hess** (Jona)  
Commandant du corps d'armée de campagne 4

## Office de révision

BDO Visura (Zurich)

## Bureau

Fritz-Gerber-Stiftung für  
begabte junge Menschen  
Marcel Vollenweider  
Administrateur  
Kirchgasse 38  
Case postale 373  
8024 Zurich  
Téléphone: 01 / 260 53 83  
Fax: 01 / 254 60 35

## Des faits et des objectifs

- La «Fritz-Gerber-Stiftung für begabte junge Menschen» domiciliée à Bâle est une fondation au sens de l'art. 80 et suivants du code civil suisse.
- Cette fondation d'utilité publique a pour but de soutenir de jeunes talents domiciliés en Suisse en leur accordant des aides destinées à financer une formation, un perfectionnement ou une formation continue. Elle intervient dans les cas où aucune subvention publique n'est prévue pour atteindre le but de la fondation. La fondation dispose d'un patrimoine de plus de 20 millions de francs suisses.
- Fidèle à son objectif, la fondation concentre son action sur les aides individuelles et accorde une subvention directe aux jeunes concernés. En revanche, les institutions ne bénéficient du soutien de la fondation que dans des cas exceptionnels et justifiés, à moins qu'elles ne poursuivent le même objectif qu'elle.
- Les subventions sont accordées à la suite de demandes écrites - et d'enquêtes menées par la fondation. Leur montant est fixé individuellement mais se situe en général entre CHF 10 000 et 50 000. Le bénéficiaire doit utiliser ces fonds aux fins encouragées par la fondation, par exemple pour financer des séjours linguistiques, une formation complémentaire ou une seconde formation en Suisse ou à l'étranger ou encore des cours privés dans le domaine musical ou sportif.
- Peuvent bénéficier de ces subventions les personnes âgées de 10 à 25 ans dont la résidence principale est située en Suisse.
- Les demandes doivent, pour être prises en considération, concerner l'enseignement, l'artisanat, la culture ou le sport. Les demandes en rapport avec les hautes écoles ne sont pas acceptées.
- La fondation a démarré son activité vers le milieu de l'année 1999. Depuis, elle a soutenu plus de 150 jeunes talents. Le total des subventions accordées s'élèvent à plus de CHF 1,8 millions.

## **Adresses**

### **Siège:**

Dr. Peter Berger  
Eckert, Berger, Petitjean  
Rheinsprung 1  
Case postale  
4001 Bâle

Téléphone: 061 / 261 58 18  
Fax: 061 / 261 58 71

### **Adresse pour les demandes:**

Fritz-Gerber-Stiftung für  
begabte junge Menschen  
Kirchgasse 38  
Case postale 373  
8024 Zurich

Téléphone: 01 / 260 53 83  
Fax: 01 / 254 60 35

### **Coordonnées bancaires pour les dons:**

Compte: 956809-71  
Credit Suisse, 8027 Zurich-Enge  
Numéro CB: 4842  
Compte postal: 80-500-4  
(Credit Suisse, 8070 Zurich)